

#### IV. Les religions : une chance pour notre société en quête de sens

13. Parmi les libertés fondamentales, le conseil d'État l'a rappelé récemment à plusieurs reprises, figure *la liberté religieuse*. La « laïcité à la française », structurée par une jurisprudence qui a toujours promu le respect, l'équilibre et le dialogue, ne peut être sacrifiée sur l'autel de la peur (ou, dans certains cas, de visées électoralistes). Comme tous les citoyens, les croyants de toute religion sont tenus au respect de l'ordre public mais n'ont pas à être suspectés *a priori* en raison de leur appartenance confessionnelle.

14. *Le dénigrement systématique des cultes ne parvient qu'à susciter du religieux refoulé*, potentiellement violent. Il est parfois plus facile pour les législateurs de débattre des religions à coups de formules à l'emporte-pièce que d'assumer pleinement les fonctions d'abord régaliennes et sociales de la puissance publique. Les religions peuvent toujours être instrumentalisées par la violence qui habite le cœur humain et le mouvement fondamental de la religion ne peut se ramener à une quête d'identité particulière : il doit être suscité par la recherche de Dieu, du bien, du vrai et du beau

15. *La rencontre des croyants de différentes religions, à laquelle concourt la laïcité de notre société française, est une chance pour notre avenir social commun*. Les croyants peuvent trouver dans leur religion les motifs profonds et larges d'un engagement réel dans la vie sociale et pour le bien commun, dans la sobriété de vie et le respect mutuel. La loi commune qui respecte la liberté de conscience de tout citoyen est la leur. Ils l'observent mais participent aussi à son élaboration qui peut passer parfois par sa contestation. La loi doit, en toute hypothèse, respecter les droits et les principes fondamentaux, tels qu'ils sont affirmés notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ou notre constitution. La foi en un Dieu unique, créateur de tous les hommes, fait grandir la conviction d'une unique humanité appeler à une destinée commune.

- Comment comprenons-nous la liberté religieuse ?
- Quels risques d'instrumentalisation des religions discernons-nous ?
- Comment notre foi au Dieu unique nous ouvre-t-elle à « *la conviction d'une unique humanité appelée à une destinée commune* » ?